



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Val-Cenis, le 7 Novembre 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Municipal de la Commune de Val-Cenis qui aura lieu :

Mardi 13 Novembre 2018 à 20h30
A l'espace de Val Cenis Vanoise, Rue du Mont Cenis
LANSLEBOURG MONT-CENIS
73480 VAL-CENIS

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu de la réunion du 25 Octobre 2018**
- 3. Compte rendu au conseil municipal des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT**
- 4. Administration générale**
 - 4.1. Présentation du bilan de la Délégation de Service Public relative à la gestion de la maison des Enfants par ses représentants
 - 4.2. Avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion d'une structure multi- accueil – Secteur de Lanslebourg Mont-Cenis
 - 4.3. Mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de compétence Zone d'Activité Economique (ZAE) à la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise
 - 4.4. Validation des tarifs 2018-2019 de la zone de loisirs des Glières
 - 4.5. Vœu contre l'ouverture à la concurrence des centrales hydroélectriques
- 5. Finances**
 - 5.1 Décisions modificatives budgétaires
 - 5.2 Clôture des budgets annexes ZAC du Plan des Champs et Lotissement de Saint-Martin
- 6. Urbanisme / Forêt / Patrimoine / Agriculture / Foncier**
 - 6.1. Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal
 - 6.2. Echange du lot n° 21 contre le lot n° 6 - Lotissement de Lenfrey – Secteur de Bramans
 - 6.3. Vente du lot n°4 - Lotissement de Lenfrey – Secteur de Bramans
 - 6.4. Vente de terrain au garage BURDIN - Zone de Lécheraine - Secteur de Lanslebourg Mont-Cenis
 - 6.5. Vente de terrain à la Coopérative Laitière Rue de l'Arc – Secteur de Lanslebourg Mont-Cenis
 - 6.6. Prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique prononcée par arrêté préfectoral du 12 août 2014 pour les travaux de dérivation des eaux, l'instauration des périmètres de protection et la création d'une servitude d'accès aux ouvrages de captage pour les captages d'eau potable de La Fenêtre du Suiffet, Pré Clément Nord et Sud, Les Lorrains et de Plan Pommier Est et Ouest - Secteur de Bramans
- 7. Domaines skiables**
 - 7.1. Convention avec le SAF pour les secours héliportés et approbation des tarifs
 - 7.2. Vote des tarifs et conventionnement pour les transports sanitaires primaires, domaine nordique de Bramans
 - 7.3. Vote des tarifs des frais de secours sur piste
- 8. Informations et questions diverses**

En comptant sur votre présence. Dans cette attente, je vous adresse mes meilleures salutations.

Le Maire,
Jacques ARNOUX

